sachant pas le bohème. « Que les Allemands restent chez eux ! » répliqua le jeune Gregr. Il y eut des coups de poing échangés, et finalement la police dut intervenir.

L'EXPOSITION DE MOSCOU

Saint-Pétersbourg, 23 mai. — Le *Nouveau Temps* annonce que l'affluence du public qui part de Saint-Pétersbourg pour visiter l'exposition française de Moscou est si considérable que l'administration du chemin de fer est obligée depuis quelques jours d'expédier tous les matins un train supplémentaire de Saint-Pétersbourg à Moscou.

Le Tsar, accompagné de toute la famille impériale, se rendra le 25 mai à Moscou où il résidera pendant dix jours.

Cologne, 23 mai. — Le correspondant à St-Pétersbourg de *Gazette de Cologne* écrit qu'avant la visite du tsar à l'exposition française de Moscou, le mois prochain, une escadre française est attendue à Kronstadt. Les officiers de cette escadre sont invités à accompagner le tsar à son ancienne capitale.

Deux manifestes du Czar

Saint-Pétersbourg, 23 mai. — On annonce la publication imminente de deux manifestes impériaux : l'un relatif à la visite de l'Exposition française par le Czar, l'autre proclamant une amnistie partielle pour les déportés politiques de la Sibérie.

Insurrection dans la République Argentine

Paris, 23 mai. — La République argentine n'est décidément pas au bout de ses déboires. Une dépêche de Buenos Ayres, 23, signale un mouvement insurrectionnel dans la province de Cordoba.

A la première nouvelle le gouvernement a envoyé par train express des troupes sur le théâtre de cette révolution au petit pied.

On la dit réprimée et les relations rétablies. Cela n'empêche que l'on paraît s'être battu dans la rue près de vingt-quatre heures.

Le silence gardé sur le nombre des victimes de part et d'autre, doit faire supposer que la lutte a été meurtrière.

LA BELGIQUE

Un hommage aux Français

Bruxelles, 23 mai. — Le Comité constitué à Bruxelles s'occupe de faire édifier à Anvers un monument à la mémoire des soldats français morts à Anvers en 1832 en combattant pour l'émancipation de la Belgique.

Dernière Heure

CONDAMNATION D'UN PRÊTRE

Nimes, 23 mai. — La cour d'assises du Gard a condamné le curé Peland à 3 mois de prison pour escroqueries.

Les Naufrages en 1889 en France

Si l'on compare les années 1888 et 1889, on constate d'abord pour 1889, une diminution dans le nombre des navires naufragés, ainsi que dans celui des marins qui ont trouvé la mort par suite d'événements de mer.

La statistique de 1888 donne 278 navires naufragés et 416 morts; celle de 1889 réduit ces chiffres à 241 navires et 200 morts.

Dans cette dernière année la marine de l'Etat a perdu par accidents de mer, 1 officier et 19 marins.

On peut imputer ces naufrages et échouements aux causes suivantes : 136 à des cas de force majeure ; 5 à des mauvaises conditions de navigabilité; 12 à la négligence ou à de fausses manœuvres ; 30 à des abordages ; 8 à des erreurs de feux et de route.

Le nombre de passagers disparus a été beaucoup plus grand en 1889 qu'en 1888 — 145 au lieu de 12 — augmentation due à la perte corps et biens de navires qui se rendaient à Terre-Neuve pour la pêche à la morue avec 124 marins passagers : 89 à bord de l'« Elba » et 35 à bord des « Quatre-Frères », tous deux de Saint-Malo.

L'Epouvantable Catastrophe DE COMPIÈGNE

(Nouveaux détails)

Nous avons annoncé la terrible nouvelle qui a jeté hier la consternation dans les villes de Lille et de Valenciennes. Voici les détails complémentaires que nous recevons, ou que nous avons recueillis sur cette lugubre catastrophe.

C'est pour se rendre à la nouvelle teillerie que M. Raymond Bommart et Ernest Crépy viennent d'établir à Verberie, dans l'Oise, que la promenade en yacht fut décidée.

En conséquence, le *Ryssel*, qui est garé près du pont tournant établi sur la Haute-Deûle, à proximité de la friture Lefebvre, fut expédié à l'avance à Compiègne, par le canal de St-Quentin et l'Oise, où les voyageurs dont nous avons donné les noms hier, sont allés le prendre vendredi matin.

Le *Ryssel* est un petit yacht à vapeur qui appartient à une société qui l'a acheté il y a une quinzaine d'années et qui se compose aujourd'hui de MM. Edouard Wallaert, Copreau, Maurice Bommart (l'une des victimes), Arthur Boutry et Gaston Le Blan. La construction de ce yacht était assez défectueuse ; car il était très bas et de plus, le barreur s'y trouvait à niveau des voyageurs, de sorte que, pour voir devant lui, il était obligé de regarder entre les personnes. C'est peut-être à cette cause que l'on doit attribuer le malheur qui est arrivé.

La catastrophe

Le yacht marchait à toute vapeur, quand, arrivé à Venette, petite commune située à un kilomètre de Compiègne, il fut croisé par M. Plessier, conducteur des Ponts-et-Chaussées, qui, voyant cette allure rapide, cria de modérer la marche, qu'il y avait un barrage à deux cents mètres.

Malheureusement le barreur n'entendit pas cet avis et continua sa route. C'est alors que les éclusiers signalèrent à leur tour le danger. Le mécanicien renversa aussitôt la vapeur et le barreur tenta de virer de bord. Hélas ! il était trop tard. Le *Ryssel*, emporté par le courant rapide, passa au travers du barrage et fut retourné sens dessus dessous.

Les voyageurs eurent encore le temps de pousser des cris de détresse; puis tout s'enfonça dans la profondeur des eaux. Il était dix heures du matin.

Le sauvetage

Aussitôt, les éclusiers détachèrent un bateau-amarre, qui se trouve près de l'écluse, et volèrent au secours des naufragés. Les sauveteurs sont MM. Manche, Soerens, Poulain et Sintart.

Ils avaient à peine réussi à sauver Mmes Bommart et Adolphe Crépy, ainsi que M. Georges Toussin, qu'une explosion se produisait au fond de l'eau par suite du contact subit de l'eau froide avec la chaudière du yacht ; mais rien ne sortit du gouffre.

On craint que cette explosion n'ait tué des voyageurs qui se cramponnaient aux barres d'appui du yacht.

Les Victimes

Comme nous l'avons dit, les victimes sont au nombre de six : M. et Mme Georges Dubois-Crépy, de Valenciennes; M. Toussin-Grymonprez et M. Maurice Bommart, de Lille ; M. Edouard Huleu, 37 ans, mécanicien, et M. François Clinckspoor, dit John, 61 ans, barreur.

Nous ne reviendrons pas sur les renseignements que nous avons donnés des quatre premières victimes; mais voici ceux que nous avons recueillis sur les deux dernières :

M. Edouard Huleu est, de sa profession, mécanicien chez M. Dujardin, constructeur ; il demeure à Canteleu, rue Bernard, cité Crépin.

Il est marié en secondes noces avec Mme Marie Lebrun, 38 ans, qui avait profité de cette excursion de son mari pour se rendre dans sa famille à Yncourt, près de Namur, en Belgique. M. Huleu était très aimé et estimé de tous ceux avec qui il était en rapports; on n'entend que son éloge dans toutes les bouches.

Il y a six ans qu'il est attaché comme mécanicien au yacht ; mais on ne l'occupe qu'en été.

Dimanche soir, en faisant ses préparatifs de départ, il disait à ses voisins : « C'est drôle, ce voyage m'ennuie ; je ne connais pas l'Oise! » Funeste pressentiment.

Il laisse sa veuve à la tête d'une famille de cinq enfants : un garçon de 12 ans, qui est aux Bleuets; deux jeunes filles de 11 et 14 ans, qui sont au Stappaert; un garçon de 8 ans et une fille de 13 ans 1/2, qui sont en Belgique avec leur mère.

Quant à M. François Clinckspoor, dit John, tout le monde le connaît : c'est le loueur de bateaux qui se trouve près de la friture Lefebvre, avenue Butin. Il y a encore plus longtemps qu'Huleu qu'il est employé comme pilote du yacht. Il laisse une veuve, Mme Joséphine Glissoux, âgée d'environ 50 ans, et deux filles, dont l'une est mariée. Nous n'essayerons pas de dépeindre la douleur de cette pauvre femme, que nous avons trouvée en proie à de violentes attaques de nerf.

Les recherches

Les travaux de recherches sont dirigés par M. Plessier, directeur des ponts-et-chaussées et sont poursuivis activement sous les yeux d'une foule considérable que la nouvelle de la catastrophe a amenée sur les bords de l'Oise.

Quant à Mmes Bommart et Adolphe Crépy, elles ont été transportées à l'*Hôtel de la Cloche*, à Compiègne, où elles ont reçu les soins de MM. les docteurs Lesguillons et Chevalier. M. Toussin y a également été amené.

Un grand nombre de parents des victimes sont descendus au même hôtel. Toutes les formalités pour le transport des cadavres, aussitôt qu'ils seront retrouvés, sont remplies.

Compiègne et ses environs sont dans la consternation. MM. le Sous-Préfet de Compiègne et le substitut du Procureur de la République ont ouvert immédiatement une enquête judiciaire.

Au moment où nous écrivons ces lignes, on n'a pas encore retrouvé de cadavres.

Espérons que la journée d'aujourd'hui sera plus heureuse comme résultats.

L'AGITATION OUVRIÈRE

A ROUBAIX

Pas de changement. Dans la filature Parent-Lemaire les ouvriers ont modifié leurs prétentions, ils demandent trois centimes au lieu de cinq.

Dans les fabriques Valentin Roussel, Fauvarque et Masson pas de changement.

Chronique locale

ROUBAIX

Avis militaire. — La revue d'appel des hommes du service auxiliaire des classes de 1878, 1882, 1884, 1886 et 1888 aura lieu pour les deux cantons de Roubaix, sur la Grand'Place, le samedi 30 mai prochain.

Conseil de révision. — Il est rappelé aux jeunes gens de la classe de 1890 et aux ajournés des classes 1888 et 1889 des cantons de Roubaix, qu'aucune convocation individuelle ne sera adressée cette année par la Préfecture pour le conseil de révision.

Ledit conseil se réunira en cette ville, le vendredi 29 mai, à huit heures du matin, pour le canton de Roubaix-Est, et le samedi 30 mai, à neuf heures du matin, pour celui de Roubaix-Ouest.

Accident de voiture. — Hier matin, vers neuf heures et demie, la voiture de M. Louis Bouten, marchand de pommes de terre, passait Grand'Place.

En face du café Soyez, le cheval se gara pour laisser passer un camion ; la voiture s'engagea sur le trottoir et se renversa. Elle a été fortement abîmée.

Pas d'accident de personne.

Le mont-de-Piété. — Pendant huit jours, du 22 au 29 courant, le projet relatif à l'acquisition d'un terrain pour le mont-de-piété, sera déposé au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration du délai de huitaine, le 30 mai, de trois à quatre heures du soir, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations contre l'acquisition projetée.

Tapage nocturne. — Dans la nuit de vendredi à samedi les agents Jonville et Danderumez de garde à la gare furent requis par une jeune fille de 24 ans, nommée Sidonie Danse, demeurant rue de l'Alma, numéro 62.

Elle se plaignit que se trouvant chez Mme Marie Vanmasque, veuve Vergonth, dit Marie Mouque, un sieur Bollaers l'avait mise à la porte parce qu'elle refusait de recevoir les hommages de deux individus qui buvaient du champagne.

Les agents se rendirent à l'adresse indiquée ; ledit sieur Bollars vint ouvrir la porte de l'entrée particulière ce qui permit aux représentants de l'autorité d'entendre plusieurs personnes au premier étage.

Les agents se sont contentés de dresser procès-verbal à la cabaretière.

Une enfant brûlée. — Dans la soirée de vendredi Mme Decraymer, demeurant rue du Tilleul, venait de mettre coucher l'un de ses enfants et avait déposé une lampe à pétrole sur l'escalier.

Sa petite fille Marie âgée de huit ans, voulut s'emparer de la lampe mais s'y prit si malheureusement qu'elle bascula et mit le feu à ses vêtements.

A ses cris la mère accourut et parvint à éteindre les flammes.

L'état de l'enfant n'inspire aucune inquiétude.

Revue de Gendarmerie. — M. le général Schneider, délégué de M. le ministre de la Guerre, passera dimanche à Roubaix la revue des brigades de gendarmerie de la région.

Vol d'une montre. — Pendant que le sieur Marescaux, tisserand, se trouvait à son travail chez M. Cauchy, boulevard Gambetta, un malfaiteur s'est introduit chez lui au hameau du Raverdy et s'est emparé d'une montre en argent qu'il avait accrochée au portemanteau.

Vol d'une pièce de tissus. — Dans l'après-midi de samedi un malfaiteur s'est introduit dans un magasin d'étoffes de la rue du Moulin et s'est emparé d'une pièce de tissus de 55 mètres.

Audacieux voleurs. — Hier, vers midi, un sieur Vandorpe se présentait chez Vandenberghe, tisserand, demeurant rue des Longues-Haies et lui offrait de prendre un verre à l'estaminet situé à l'angle de la rue Magenta. Il remarqua que Vandorpe adressait des signes à un troisième individu mais il n'y attacha aucune importance.

Lorsqu'il revint chez lui il constata qu'on lui avait dérobé toute sa garde-robe.

Jambe fracturée. — Un ouvrier peintre, âgé de 48 ans, demeurant rue de la Paix, était occupé rue du Moulin à monter des colis sur une échelle, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba de quelques mètres. On le releva avec la jambe droite fracturée.

Aux jeunes Filles

Le Langage des Fleurs, parfum d'Ylang-Ylang,
Est un exquis savon fait pour les demoiselles
Qui veulent conserver leur teint pur, frais et blanc,
Et rester ici-bas des roses éternelles.

Savonnerie des Nations, Paris.

En vente chez les principaux merciers en gros.

Menus faits. — En vertu d'un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction du tribunal de première instance séant à Termonde (Belgique), les agents de sureté Béague et Cocheteux ont arrêté, hier matin à 5 heures, le nommé Alphonse Flissyn, teinturier, âgé de 22 ans, né à Saint-Nicolas (Belgique), demeurant rue d'Italie, 8, inculpé d'attentat à la pudeur.

Il a été écroué au dépôt de sûreté en attendant son transfert à Termonde.

Aux ouvriers selliers-bourreliers. — Dans une précédente réunion de la chambre syndicale les ouvriers carossiers de Roubaix-Tourcoing, il a été décidé que les ouvriers selliers-bourreliers seraient invités à faire partie du syndicat. Ils sont en conséquence invités à assister à l'assemblée générale, dimanche 31 mai, à 5 heures précises du soir, au siège du syndicat, chez M. Henri Vandenberghe, rue du Fontenoy, 118.

Les statuts seront à leur disposition.

Nécrologie. — La *Grande Fanfare* vient de perdre le doyen, l'un de ses membres les plus dévoués de la société : M. Deblauw. Ce dernier était l'un des fondateurs, et depuis 31 ans il avait su s'attirer l'estime de tous les musiciens.

M. Deblauw est mort vendredi dans sa soixante-troisième année.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui, à quatre heures, en l'église Saint-Martin.

Les musiciens se réuniront à l'hôtel à trois heures.

La première Fête à Roubaix

Le Cercle l'*Aviron*, fameux par ses succès,
Organise aujourd'hui de superbes régates.
Parmi les spectateurs, l'élite de Roubaix,
Fleurant le **Congo** fin aux senteurs délicates,
Assistera sans doute à ce tournoi brillant
Que va favoriser un soleil bienveillant
Tout sera réussi! Pour *la première Fête*,
Je vais inaugurer ma plus claire toilette.
Et puis, comme disait le grand Victor Hugo,
« *Blondir ma tendre joue au savon du Congo.* »

Une Roubaisienne à M. Victor Vaissier.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai.

Suite

Nous avons donné hier un compte rendu détaillé de la grosse question — sacristie monumentale de St-Christophe et ravalement de l'Eglise — qui a été discutée vendredi soir, au sein de l'assemblée communale. Le résultat stupéfiant du vote et les conséquences qu'il ne peut manquer de faire naître, seront pour nous examiner dans un prochain article.

Nous complétons aujourd'hui notre compte-rendu en suivant l'ordre dans lequel les affaires ont été présentées.

Lettre de M. Chamberlin

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Chamberlin, ex-commissaire de police du 1er arrondissement, actuellement commissaire central à Dunkerque, qui remercie la municipalité de la nouvelle preuve de sympathie dont elle a fait preuve envers lui, en convertissant la bourse accordée à son fils Henri, pour lui permettre de terminer ses études au lycée de Tourcoing. Le conseil donne acte.

Laïcisation des écoles

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet contenant les instructions M. le ministre de l'Instruction publique, en vue de la laïcisation des écoles communales, conformément à la loi de 1886, qui prévoit dans un délai de cinq années la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste.

Cette substitution doit être accomplie d'une façon générale pour la prochaine rentrée scolaire d'octobre. En conséquence, les municipalités sont invités à prendre les mesures nécessaires.

M. le maire, dans un rapport dit : cette lettre ne fait que confirmer une mesure à laquelle nous nous attendions et à laquelle aussi nous nous étions préparés.

Les écoles des rues de Lille, de Roubaix et du Calvaire seront laïcisées. La première, qui comporte des locaux suffisants serait appropriée pour le remplacement de l'école de filles de la place Charles-Roussel, qui serait supprimée.

Pour les autres écoles qui n'ont pas de locaux à affecter au logement des titulaires et des adjoints, il y a lieu de se préoccuper d'y construire de nouveaux locaux. La commission de l'instruction publique aura à examiner cette question.

Construction d'une école de garçons rue des Piats

M. le maire présente le projet de construction d'une école de garçons rue des Piats, devant servir de point intermédiaire entre les écoles de la Croix-Rouge et de la ville de Roubaix. Le terrain choisi par la commission de l'instruction publique comme convenant le mieux pour l'édification de l'école, appartient aux hospices. Il mesure une superficie de 3,888 mètres 40 décimètres carrés.

L'acquisition en serait faite au prix de 27.407 fr. plus les frais soit 29.104 fr. 30.

Les plans ont été dressés par M. Leroux, architecte communal, et sont exposés dans la salle des séances. Le devis établi évalue la dépense pour les constructions à 82.968 f. 43. La dépense totale en y comprenant le prix d'achat du terrain serait de 112.516 f. 03. La part à prélever sur l'emprunt de quatre millions, pour construction de nouvelles écoles, n'étant que de 73.000 fr., le complément, soit 40.000 fr. en chiffres ronds, serait à prélever sur les ressources ordinaires.

M. le Maire. — Tel est le projet que nous soumettons à l'approbation du Conseil municipal.

MM. Tack et Delavaivre demandent qu'on passe au vote immédiat. Le projet mis aux voix est adopté à l'unanimité par mains levées.

Le Conseil homologue les plans, devis et cahier des charges y relatifs et décide que les travaux feront l'objet d'une adjudication publique.

M. Jubaru demande si l'administration s'occupe de la création d'une école à la Marlière.

M. le Maire répond affirmativement, mais jusqu'ici la Commission n'a pas fixé son choix relativement au terrain à acquérir ; elle en a plusieurs en vue comme pour le quartier du Brun-Pain dont il va être question.

Ecole primaire de filles et école maternelle au Brun-Pain

M. le Maire. — La commission de l'Instruction publique a étudié deux terrains situés dans le quartier du Brun-Pain, et également convenables pour la construction d'une école primaire de filles et d'une école maternelle. Nous avons obtenu option pour ces deux terrains dont l'un nous est offert à 2 fr. 25, et l'autre à 2 fr. 50 le mètre. C'est ce dernier, le plus rapproché de la rue du Moulin, et qui appartient aux enfants François Motte-Duvillers, qui a paru à la Commission de l'Instruction publique préférable au point de vue de son voisinage et parce que une rue toute faite y donne accès.

Le second terrain, appartenant à la famille Beuque, fait face à un sentier et il y a lieu de craindre un mauvais voisinage des deux côtés.

A prix égal, la commission n'hésiterait pas et donnerait sa préférence au terrain Motte.

M. Delavaivre demande que la commission fasse connaître son opinion.

M Masure-Six dit que la commission penche pour le terrain Motte, qu'elle est seulement retenue par la différence du prix du terrain.

M. Dehaene.— Quel que soit le terrain qui sera définitivement choisi, il y aura nécessité d'ouvrir une rue.

M. le Maire. — Mais pardon, la rue est faite jusqu'au terrain Motte.

M. Dehaene. — La rue doit se faire en même temps que l'école, sans cela les enfants du fond du Brun-Pain ne pourront jamais y arriver.

M. le Maire met aux voix le terrain à acquérir. A l'unanimité le conseil se prononce pour le terrain Motte. A la contre-épreuve pas une main ne se lève.

Rue de Wasquehal. — Blanc-Seau

Les nouveaux plans d'alignement de la rue de Wasquehal au Blanc-Seau ont reçu leur sanction légale. Pour mettre cette rue en complet état de viabilité il importe d'y construire un aqueduc.

Un devis a été dressé par le service de la voirie municipale évaluant la dépense à fr. 7,500. Le conseil adopte le projet soumis par le Maire et décide que les quatre cinquièmes de la dépense seront inscrits au budget supplémentaire du présent exercice et le dernier cinquième rejeté sur 1892.

Octroi

Sur le rapport du maire, le conseil prend une délibération régularisant le crédit ouvert pour frais de perception d'octroi dont la dépense totale est fixée à 92,825 fr.

Rue du Caire

Dans la séance précédente, M. Quay avait déposé une pétition des habitants de la rue du Caire, qui renouvellent une demande faite il y a deux ans, en vue d'obtenir l'éclairage et l'enlèvement des immondices. Sur la proposition du Maire, la pétition est renvoyée à l'examen de la commission de la voirie.

Rue Vandevenne et Delbecque

Est également renvoyée à la commission de la voirie, la pétition des habitants des rues Vandevenne et Delbecque quartier de la Maicense, pétition que nous avons insérée hier.

Fourneaux économiques

M. le maire fait une communication concernant les résultats obtenus par le fonctionnement des fourneaux économiques, institués pendant l'hiver. Le conseil donne acte et s'associe aux remerciements à adresser à tous ceux qui ont contribué au succès de l'œuvre.

Grands travaux

Le conseil sur le rapport du maire prend une déternation d'ordre concernant la production au budget supplémentaire des crédits disponibles inscrits au budget primitif pour grands travaux.

Conditionnement

Le 23 avril dernier, la commission de surveillance du conditionnement a procédé à la réception définitive de différents travaux d'aménagement à la nouvelle condition publique : installation du gaz, travaux de charpente et menuiserie.

Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception et autorise l'administration à solder les entrepreneurs.

Hygiène publique

L'épidémie de varicle qui s'est manifestée dans notre ville dès le début de cette année a donné lieu à des mesures préventives et en premier lieu à la revaccination des enfants des écoles au moyen de vaccin fourni par l'Institut départemental.

Un crédit de 2000 fr. est voté pour couvrir les dépenses d'hygiène publique qui jusqu'ici se sont élevés à 1886 fr.

Manifestation du 1er Mai

Les manifestations annoncées pour le premier mai laissaient craindre que l'ordre public ne soit troublé et a nécessité la présence de deux escadrons de dragons et de plusieurs brigades de gendarmerie.

La dépense entraînée par le séjour de la troupe est de 3.931 fr. 90.. Un crédit de 4.000 francs est voté pour être inscrit au budget supplémentaire.

Ecoles Académiques

La commission des écoles Académiques a décidé à la suite de la démission de M. Le Plane, professeur d'architecture, de créer un cours de sculpture et de modelage.

Le conseil sur le rapport du maire fixe le traitement des professeur de ces cours.

Section des Sapeurs-Pompiers du Blanc-Seau

Le conseil renvoie à l'examen des commissions réunies des finances et militaire, une demande formée par M. Florin-Dupont, lieutenant instructeur de la section de pompiers volontaires du Blanc-Seau, tendant à obtenir pour ses hommes, la tenue d'incendie.

Dons à la bibliothèque

M. le Maire communique au conseil la liste des dons faits à la bibliothèque communale, où figure notamment un certain ouvrage anglais offert par M. Emile Lefebvre.

Le conseil donne acte et vote des remerciements aux généreux donateurs.

Lettre de Mme Vve Delescluse

Mme veuve Charles Delescluse adresse à la municipalité une lettre de remerciements pour la bienveillance dont elle a fait preuve à son égard lors de la liquidation de la pension de retraites.

Le conseil donne acte.

Rue des Champs

Les habitants de la rue des Champs sollicitent de l'administration le nivellement de leur rue. L'examen est renvoyé à la commission de la voirie.

Vœu de M. Jubaru

M. Jubaru expose que le service de police est insuffisant pour la section de la Croix-Rouge, par ce fait que les deux gardes actuels sont souvent appelés à exercer du service en ville. Il émet le vœu que le nombre des gardes soit porté à quatre. La Commission compétente examinera cette demande.

Question de M. Dupont-Chopart

M. Dupont-Chopart pose à l'administration la question suivante : Ne serait-il pas possible d'indiquer sur les lettres de rappel adressées aux conseillers municipaux, 24 heures avant la séance, les questions qui doivent y être discutées en Conseil.

La plupart du temps les conseillers arrivent à la séance et ne sont aucunement préparés aux questions soumises à l'assemblée communale.

M. le Maire répond qu'il arrive souvent que des affaires sont transmises à l'administration à la dernière heure.

M. Dupont. — On pourrait toujours indiquer les questions principales.

M. le Maire dit que la question de M. Dupont est prise en considération et qu'on verra à y donner suite.

Question de M. Delavaivre

M. Delavaivre demande la parole pour prier l'administration de mettre toute l'activité possible pour que les projets adoptés au cours de la séance, concernant les écoles, soient rapidement menés, car il est arrivé, dit-il, plusieurs fois que nous avons voté des crédits et que les projets auxquels ils étaient destinés restaient en suspens.

L'orateur prie donc l'administration de faire rapidement procéder à l'élaboration des plans.

M. le maire donne l'assurance formelle que les choses seront menées vivement.

Succès d'élèves

M. le maire communique au conseil les notes excellentes de deux boursiers de la ville à l'école des beaux-arts ; MM. Georges Dussart et Emile Silence.

Rapports de commissions

M. Dessauvages, au nom de la commission des finances, présente un rapport concluant au rejet pur et simple des demandes formées par deux anciens agents de la police, pour obtenir le remboursement des sommes versées par eux à la Caisse des retraites. Le conseil adopte les conclusions du rapport.

M. Salembien dépose le rapport de la commission des finances sur la demande de secours et conversion de bourse formée par Mme veuve Isard-Caron, en faveur de son fils, élève de l'Institut industriel de Lille.

Le rapport conclut à ce qu'il soit accordé un secours de 175 fr. et à la conversion de la bourse demandée (demi bourse de pensionnat en bourse entière d'externat). Adopté.

Par l'organe du même rapporteur, la commission des finances propose de renvoyer la demande d'augmentation de subvention de la fanfare du Petit Château à l'époque de la discussion du prochain budget.

Pétition des Instituteurs

Au nom des commissions réunies des Finances et de l'instruction publique, M. Muller, rapporteur, fait savoir dans son rapport que les commissions se sont montrées favorables à la pétition des instituteurs demandant la suppression du classement de 1881, et le maintien des avantages que leur faisait la Ville en leur accordant des allocations pour les brevets.

Les commissions proposent de maintenir ces avantages pour les instituteurs actuellement en exercice à Tourcoing, quant à ceux qui viendront par la suite, ils n'auront droit qu'à l'indemnité triennale jusqu'à concurrence de 300 fr.

Le conseil adopte les conclusions du rapport.

Une autre disposition comportant une allocation de 60 francs pour chauffage et éclairage, en remplacement de la fourniture du charbon est également adoptée.

Concert de la musique municipale. — Malgré le mauvais temps, un grand nombre de personnes se sont rendues à l'invitation que la Musique municipale avait adressée à ses membres honoraires et sociétaires, pour assister au concert qu'elle leur offrait hier soir.

La vaste cour d'honneur, embellie pour la circonstance, présentait un coup d'œil magnifique ; toutes les places étaient occupées.

Les morceaux figurant au programme ont été parfaitement rendus et l'organisation du concert ne laissait rien à désirer.

L'heure tardive à laquelle cette soirée s'est terminée nous force à ne pas nous étendre bien longuement aujourd'hui, nous y reviendrons demain.

Menaces de mort et agression. — Un nommé Vanbellinghem, tisserand à Roubaix, avait voué une haine implacable à M. Baisez, employé de commerce, demeurant rue Deregnaucourt, au Blanc-Seau, à qui il attribuait son renvoi de la fabrique.

Une première fois, mardi soir, M. Baisez fut assailli en regagnant son domicile, par cet individu qui le prit à la gorge tout en proférant des menaces de mort. Il put cependant se dégager et rentra chez lui.

Jeudi soir, passant rue Cuvier, M. Baisez se trouva de nouveau en présence de son agresseur, qui était accompagné d'un autre individu, ce dernier armé d'une fourche et Vanbellinghem d'une pelle.

L'assailli parvint encore à s'échapper. Les deux gardes-champêtres du Blanc Seau, MM. Delnatte et Verschelden, informés des faits et gestes des deux individus, les recherchèrent.

L'un d'eux, Vanbellinghem s'esquiva avant leur arrivée. Quant au second, le nommé Jules Vanderbeckem, 20 ans, tisserand, il s'enfuit à l'approche des gardes qui le poursuivirent jusque sur le bord du canal.

A cet endroit, et pour échapper aux agents, l'individu n'hésita pas à se jeter à l'eau avec sa fourche qui coula à fond, puis il réussit à gagner l'autre rive à la nage.

Mais s'il échappa à ce moment, il n'a pas perdu pour attendre, car, vendredi matin, alors qu'il dormait encore, il a été délicatement cueilli.

Amené devant M. Cotard, commissaire de police, il a subi un interrogatoire et a été transféré hier à Lille.

Tentative criminelle dans une usine. — L'enquête ouverte sur la tentative criminelle, commise dans la nuit de jeudi à vendredi, à l'établissement Deeschemacker, rue Neuve-de-Roubaix, se poursuit; elle n'a pas encore amené de résultat quant à la découverte de son auteur.

Les dégâts commis ont été promptement réparés.

Un enfant tombé dans un puits rue d'Anvers. — Hier entre quatre et cinq heures de l'après-midi un petit garçon de quatre ans fils de M. Leclercq contremaître chez MM. Masurel frères à Francs, est tombé dans un puits de maisons en construction, rue d'Anvers.

Il en a été retiré fort heureusement à temps par un ouvrier maçon dont l'attention fut attirée par les cris de la petite sœur qui s'était enfuie épouvantée.

Grâce à des soins énergiques donnés à l'enfant il a été promptement ranimé.

Contraventions.— Constant O., et Clément V., tous deux cochers, ont été l'objet de contraventions pour violences, tapage et rassemblement hier Grande-Place.

Incident de Frontière à La Marlière

ÉVASION DES VOLEURS DE LAINES. — LES PRISONNIERS REPRIS

Hier samedi, M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de M. Hache, greffier, amenait au hameau de la Marlière quatre prévenus inculpés dans les vols de laine de Roubaix.

Voici leurs noms : Alcide Poulain, Vanaverbecke, Vancopenolle et Dujardin. Ceux-ci devaient être confrontés avec Arthur Poulain, arrêté et détenu en Belgique pour les mêmes faits.

La confrontation eut lieu à l'estaminet du « Cuirassier », où les autorités belges et françaises dînèrent de compagnie; deux négociants de Roubaix avaient été appelés comme témoins.

Les dépositions faites ont établi que les assertions d'un de nos confrères au sujet de l'un de ces négociants M. E. M., ne reposaient sur aucun fondement, son innocence ne fait plus aucun doute aujourd'hui.

La confrontation venait de finir à 1 heure 1/2, quand les quatre prisonniers amenés par les autorités françaises demandèrent l'autorisation de se désaltérer ; les gendarmes français les accompagnèrent à l'estaminet du *Couet* situé à deux mètres de la frontière; soudain l'un des prisonniers manifesta le désir de remettre son lacet.

Sans doute c'était là une feinte convenue, car au même moment les quatre prévenus détalèrent avec ensemble et gagnèrent la Belgique. Ils y étaient avancés déjà de quelques centaines de mètres quand un garçon boulanger donna un croc-en-jambe à l'un des fugitifs et qui arrêta subitement les trois autres, car les quatre prisonniers étaient attachés ensemble.

Aussitôt les inculpés de crier à tue-tête qu'ils étaient sujets belges et voulaient rester prisonniers en Belgique; mais par ordre du procureur du Roi et sur la sollicitation de M. du Liscouët, les gendarmes français aidés des gendarmes belges et de la foule les repoussèrent jusque sur le territoire français malgré leurs vives protestations.

Les prisonniers furent ramenés à la prison de Tourcoing, et de là à Lille.

Il convient de féliciter M. Hache de son sang-froid, car il est le premier qui ait rejoint les fugitifs; les malheureux gendarmes, aussitôt remis de l'ahurissement dans lequel les avait jetés cette fuite inattendue se sont promptement joints au greffier pour les réintégrer sur le territoire français.

Halluin.— Le maire d'Hallain, qui a succédé à son père, dans les fonctions municipales, sait de quelle façon l'on s'attache les électeurs et il en donne des leçons à ses enfants.

Aussi, voyez-vous les fils de *M. Le Maare*, promener en voiture les gamins de leur âge.

Mais à cela il y a un léger inconvénient, c'est que *M. Lemaitre* d'Halluin a fait lui-même un règlement interdisant de laisser conduire des voitures par des enfants de moins de seize ans.

M. le Commissaire de police qui a constaté le fait n'aura pas dû manquer de rappeler ce magistrat municipal au respect de son propre règlement en lui dressant procès-verbal.

Un abbé irascible. — Un jeune abbé fringant, joli cavalier, — aimé des dévotes, dit-on, — s'est cru ici chez lui et quoique connaissant parfaitement le décret de 1888, sur les étrangers, a pensé que ce décret ne lui était pas applicable, et il s'est dispensé de faire la déclaration prescrite.

Il a dû être rappelé au respect des lois par M. le commissaire de police.

A ce propos, il serait peut-être bon de savoir si cet abbé n'est pas chargé de faire le catéchisme et si ce n'est pas lui qui, ces jours derniers, a renvoyé trois enfants se disposant à la 1re communion sous l'unique prétexte qu'ils allaient en classe aux écoles laïques.

Si c'est exact, on pourrait renvoyer à Reckem (Belgique) son pays natal, ce vicaire trop zélé.

WATTRELOS

Un maire de carton ! — Electeurs de Wattrelos soyez édifiés, M. le Maire a osé affirmer en pleine séance du Conseil municipal jeudi dernier, qu'il ignorait ce qui se passait à la mairie ! Les choses les plus importantes sont décidées sans son assentiment; tout, ou à peu près, se fait en petit comité pour le plus grand plaisir et les intérêts d'un seul.

« Comment, M. le Maire, vous ne saviez pas que la route du Laboureur à la Vieille-Place avait été modifiée; qu'on se trouvait arrêté maintenant par un obstacle non prévu ; qu'au lieu de rejoindre la grande-route en face des maisons Dutilleul au Laboureur, le nouveau tracé allait droit dessus ; qu'une expropriation inattendue s'imposait, de là une nouvelle dépense d'une vingtaine de mille francs pour la commune, dont vous êtes le chef nominal.

Vous ne saviez pas que M. P. Dhalluin n'avait eu connaissance de la chose que d'une façon indirecte.

Il s'était en effet aperçu, tout en vaquant à ses occupations que M. l'agent voyer, l'entrepreneur M. Bauduin et M. Pollet Henri, maire par anticipation, procédaient à la délimitation de ladite route. C'est alors qu'il s'est avancé et a suivi en simple curieux les opérations commencées Quand il vit que les maisons Dutilleul allaient devoir disparaître, il se permit une observation : tout contribuable soucieux de ses intérêts et de ceux de ses concitoyens n'en eut pas fait moins.

M. Dhalluin fit voir qu'il était facile d'éviter une nouvelle charge pour la commune en empiétant un peu sur le champ d'en face appartenant aux hospices de Roubaix et dont il est le locataire. Il fit mieux, il se mit à la disposition de la municipalité pour faire les démarches nécessaires dans le but d'obtenir la cession gratuite du terrain.

La proposition fut acceptée, et voilà pourquoi il a été décidé de surseoir à l'exécution des travaux. Est-ce vraiment ce qu'on peut appeler mettre des bâtons dans les roues! Allons, monsieur le maire, vous avez perdu l'occasion de vous taire !

Ah oui, vous ignorez beaucoup de choses dont vous devriez être parfaitement au courant, tout le monde le sait. Vous ignoriez sans doute aussi que l'autorisation préfectorale accordée à la société de gymnastique la *Patriote* était dans les cartons de la mairie depuis le 5 ou 6 février dernier.

Vous ne savez peut-être pas non plus que le secret des correspondances confiées à votre loyauté par la préfecture pour être remises à des tiers par votre intermédiaire, a été audacieusement violé! Vraiment si de pareilles choses se passent à votre insu et que vous ne protestez pas, avouez que vous n'êtes pas à votre place et rendez votre écharpe. Mais non hélas! vous devez être le gérant, *pour rire*, des affaires municipales pendant la durée du stage de votre jeune chef. A part votre faiblesse j'ai la conviction que vous êtes un brave homme. Je vous croyais même autrefois un peu républicain, mais aujourd'hui il ne m'est plus permis de me faire illusion à cet égard. Tous vos actes sont en contradiction avec les principes démocratiques.

Dans votre dernière réunion du conseil, vous avez voulu faire du socialisme en vous ralliant à la proposition émise par MM. Hien et Pollet Henri, proposition tendant à voter un secours aux victimes de Fourmies. Quelle hypocrisie !

Comment, vous, M. le maire et M. Pollet, qui avez remué ciel et terre pour avoir des troupes à Wattrelos, vous qui considériez tous nos paisibles ouvriers comme des anarchistes dangereux, vous qui les avez exposés s'ils n'avaient été si fermement résolus au calme, par le contact avec les soldats, aux mêmes malheurs que les travailleurs de Fourmies, vous osez aujourd'hui vous attendrir sur le sort de ces infortunés. Allons donc !

Les ouvriers de Wattrelos sont plus intelligents que vous ne le supposez et riront de votre faux dévouement.

Par exemple où vous êtes bien dans votre rôle c'est en réclamant avec force une nouvelle subvention de mille francs pour la musique municipale. Au moment où nous avons tant à payer pour des grands travaux de voirie vous avez encore la franchise de vouloir pratiquer une nouvelle saignée sur tous les contribuables.